

Le viol dans les médias depuis les années 1970

Transcription de la discussion avec Marine Beccarelli

Programme d'études sur le genre : 46 100 faits de viol ou de tentative de viol ont été enregistrés par la police et la gendarmerie nationale en 2024, en France. Comment ce sujet du viol est-il abordé dans les médias comme la télévision ou la radio ?

Nous rencontrons aujourd'hui Marine Beccarelli, maîtresse de conférences en histoire contemporaine à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, spécialiste de l'histoire de la radio, notamment au prisme du genre et de l'intime. Elle a récemment publié dans la revue *Cahiers du genre* un article intitulé "Occulter la réalité du viol : une histoire de la radio et de la télévision publique française, 1970–1990". Bonjour Marine Beccarelli.

Marine Beccarelli : Bonjour Violette.

Programme d'études sur le genre : Alors, peut-être pour commencer, est-ce que vous pourriez nous expliquer comment on fait pour retracer une histoire du traitement médiatique d'un sujet ? Concrètement, sur quelles sources est-ce que vous vous êtes appuyée ?

Marine Beccarelli : Alors, déjà, j'aimerais dire que ce travail a été initié parce que j'ai répondu à un appel à contributions pour un colloque universitaire qui s'était tenu en avril 2023 à Paris autour du thème "médias et violences sexistes et sexuelles". C'est un colloque qui était organisé par Maëlle Bazin, Charlotte Buisson, Giuseppina Sapio, Jeanne Wetzels. Quand j'ai vu cet appel, je me suis dit : j'ai envie de proposer quelque chose. Et j'ai d'abord proposé quelque chose pour le colloque qui était sur la radio, qui est le média que j'étudie le plus. Et pour la version publiée de cette intervention, qui a été retravaillée dans le cadre de la publication d'un numéro spécial pour les *Cahiers du genre*, qui était le prolongement de ce colloque, j'ai souhaité intégrer la télévision parce que c'était un peu artificiel de n'évoquer que la radio, d'autant qu'il y a des émissions qui ont été importantes à la télévision et qui ont contribué à une certaine prise de conscience, peut-être, voilà.

Ceci étant posé, les sources que j'utilise pour travailler, effectivement, sur la représentation ou la médiatisation de tel ou tel sujet dans les médias, ce sont d'abord, en France, les sources qu'on trouve à l'INA, donc l'Institut national de l'audiovisuel, qui collecte et conserve les archives de la radio et de la télévision. L'INA ayant été créé en 1975. Mais il y a certaines limites quand on travaille sur ces sources. En tout cas, on ne peut pas avoir accès à tout, déjà parce que, jusqu'au début des années 90, ce que l'INA conserve, ce sont uniquement les archives de la radio publique, parce qu'on a la radio publique et la radio privée, notamment les radios qu'on appelle "périphériques" jusqu'au début des années 80, et c'est seulement à partir de 1992 qu'on a un dépôt légal en France de l'audiovisuel qui prévoit que l'INA va commencer à collecter également la radio privée et les chaînes de télévision privées. Donc, pour ce travail, j'ai travaillé sur les archives de radio publique et la télévision publique aussi. Et après, quand on travaille sur les archives audiovisuelles, on n'a pas forcément tout à disposition parce qu'il y a des choses qui n'ont pas été conservées, avant les dépôts légaux de 1992 ce n'était pas du tout automatique de conserver les archives. Et aussi, cette matière sur laquelle on travaille, on est tributaire de la manière dont elle a été indexée par les documentalistes de l'INA. Donc, pour mes recherches, j'ai fait des recherches par mot-clé avec le mot-clé "viol", "violé", mais aussi "inceste", "outrage à la pudeur" ou d'autres termes qui pouvaient être utilisés quand on ne mentionnait pas

forcément le mot viol mais qui traitaient de viol. Mais ce qui a émergé dans cette recherche, ce sont uniquement les archives qui avaient été indexées par des humains avec ces mots-là. Donc ça veut dire qu'il y a forcément d'autres moments où on a parlé du viol mais qui ont échappé à cette première recherche. Mais, en tout cas, ça reste une première base, et ce sont essentiellement des archives de journaux radio et télévisuels, et aussi un peu des magazines, des reportages et des documentaires. Donc, ce n'est pas représentatif de tous les médias, mais voilà, c'est quand même une première approche, parce que c'est vrai que, jusqu'ici, le sujet a été traité pas mal à travers le prisme de la presse écrite, notamment, mais la question des médias audiovisuels, radio et télé, reste encore quelque chose à explorer pour la question des violences sexistes et sexuelles.

Programme d'études sur le genre : Et, une fois que vous aviez décidé sur quelle base vous alliez étudier ce sujet, vous avez dû choisir des bornes chronologiques, et vous vous étudiez la période 1970-1990. Pourquoi ce choix précis de bornes chronologiques ?

Marine Beccarelli : Alors, mon idée au départ, c'était de commencer dans les années 60, un peu avant mai 68 et au moment où commencent à émerger les débats avant l'autorisation de la pilule contraceptive, et poursuivre avec l'irruption de ce qu'on appelle la 2^e vague féministe, les débats, aussi, autour de l'IVG et toute cette évolution autour du corps des femmes, du droit des femmes. Et finalement, dans les années 1960, il n'y a quasiment rien dans les archives que j'ai pu consulter, même si je l'évoque, mais c'est vrai que ça commence surtout à partir des années 1970, de fait, parce qu'avant il y a un silence des archives : on n'évoque pas le viol à la radio et à la télévision.

Et je me suis arrêtée au début des années 1990 pour plusieurs raisons. Déjà, même si ça pourrait être amené ... j'aimerais bien prolonger sur la période la plus récente, mais pour des raisons de faisabilité il fallait que j'aie des bornes chronologiques. Je me suis arrêtée au début des années 1990 aussi, justement, d'une part pour cette question des archives - rester sur la radio et la télévision publiques avant le dépôt légal de l'audiovisuel - et aussi avant une multiplication des chaînes, des archives, enfin rester sur ce cadre-là. Et, d'un point de vue lié au sujet, j'ai choisi de m'arrêter au début des années 1990 parce qu'il y a des choses qui changent aussi dans le droit, notamment avec la reconnaissance de la notion de viol conjugal qui opère juste au début des années 1990, et on a un peu un glissement. Et dans les années 1990, il y a beaucoup d'affaires de viol en série et parfois de tueurs en série violeurs, par exemple Guy Georges, etc., qui vont être traitées, que je n'inclus pas. Du coup, il y a une présence très importante du viol dans les médias que je n'ai pas traitée. Voilà, pour l'instant je me suis arrêtée au début des années 1990, mais j'aimerais bien, pourquoi pas, poursuivre sur la période la plus récente.

Programme d'études sur le genre : Et donc, du coup, on vient de le dire, le début de la période que vous étudiez, ce sont les années 1970. À cette période, il y a eu de grands procès. En 1972, il y a le procès de Bobigny, lors duquel une jeune femme qui avait avorté après un viol était jugée pour son avortement. En 1978, il y a aussi eu le procès pour viol d'Aix-en-Provence. Alors, est-ce que vous pourriez nous parler déjà de cette période des années 1970, et puis nous dire si ces procès, ces choses qui arrivent en parallèle des médias et qui, j'imagine, s'y reflètent, ont joué un rôle dans la manière dont le viol est traité par les médias ?

Marine Beccarelli : Oui, absolument. En fait, c'est par les procès, mais d'ailleurs on le constate aussi aujourd'hui, très récemment, on en parlera peut-être à la fin, c'est à l'occasion du procès Mazan que la question du viol réémerge dans le débat public, c'est la même chose dans les années 1970, mais d'abord de manière détournée. En fait, au début des années 1970, à la fin des années 1960, on ne parle pas du viol : c'est une sorte de non-dit, de tabou, ou d'impensé. Et il y a cette idée qui semble être dans le discours dominant que, dans les suites du mouvement de libération sexuelle supposée de la fin des années 1960 et du début des années 1970, ce ne serait plus du tout pertinent de penser que le viol pourrait exister, puisque, si les femmes ont une sexualité davantage libérée, a priori le viol n'existe plus. On entend ces propos-là dans la bouche de plusieurs journalistes, en particulier masculins.

Et c'est seulement, effectivement, au moment de ces procès, alors d'abord le procès de 1972 avec la jeune fille Marie-Claire Chevalier - ce n'est pas un procès pour viol, c'est un procès pour avortement clandestin : elle est mineure et elle a avorté clandestinement suite à un viol. Et la médiatisation, le discours de la radio et de la télévision autour de ce procès, ne mentionnent qu'à demi-mot le fait qu'elle ait été violée, sans vraiment utiliser le mot "viol", même si on comprend. Elle elle est relaxée, et ensuite il y a ensuite le deuxième procès – c'est ce qu'on appelle les procès de Bobigny – le deuxième procès de l'infirmière qui a avorté et de deux autres collègues qui ont servi d'intermédiaires. Donc ça ça crée un effet de médiatisation, mais en même temps le sujet, ce n'est pas tellement le viol, c'est plutôt la question de l'avortement, qui reste clandestin. Et cette question de l'avortement occulte le viol en soi, à quelques exceptions près : il y a une avocate qui va s'insurger du fait que, finalement, on ne parle pas de l'origine du problème, de ce jeune homme qui a violé cette jeune femme, etc. donc ça, c'est en 1972.

Et puis, à partir de 1975-1976, il y a effectivement cette deuxième affaire : le procès de deux jeunes femmes belges qui ont été violées par trois hommes alors qu'elles étaient en vacances dans les calanques de Marseille. Elles choisissent pour avocate Gisèle Halimi, qui était également l'avocate de Marie-Claire Chevalier en 1972. Et là, grâce à l'action de Gisèle Halimi et d'un certain nombre de militantes féministes, ce procès va permettre de faire émerger cette question : le viol comme problème public. Parce qu'à ce moment-là, la plupart du temps, les viols sont souvent requalifiés en coups et blessures et jugés dans les tribunaux correctionnels, et non en cour d'assises. Et là, Gisèle Halimi va œuvrer pour qu'il y ait un renvoi de ce procès pour qu'il soit jugé aux assises, et c'est ce qu'il va se passer. Et donc ce fait un peu historique va contribuer à amener le sujet du viol dans le débat public, à la radio, à la télévision, et ça va durer plusieurs années puisque le procès est repoussé et, finalement, il va avoir lieu en 1978. Et dans ces années-là, on va du coup avoir une sorte de coup de projecteur sur la réalité, enfin un autre discours, en tout cas le viol semble émerger à ce moment-là.

Programme d'études sur le genre : Et là, vous venez de nous parler de Gisèle Halimi, et un peu des militantes féministes aussi de cette époque. Comment la place de ces femmes, et notamment de ces militantes féministes, a évolué pendant cette décennie 70 à la radio et à la télévision ?

Marine Beccarelli : Eh bien, on va de plus en plus les entendre au milieu des années 70, surtout à partir de 1976, au moment de l'annonce du renvoi de ce fameux procès. Le micro va être tendu de plus en plus à des militantes féministes, à Gisèle Halimi, à des autrices féministes, des femmes qui prennent la parole, à la fois qui sont interviewées dans les

journaux d'information, dans des reportages et documentaires, aussi des femmes victimes. Et donc on a cette parole féminine qui fait vraiment irruption à ce moment-là, avec un discours qui est parfois repris par les journalistes, qui, aussi, semblent découvrir que le problème du viol correspond au système de domination patriarcale de la société. Alors que, en 1975-1976, il y a des émissions à micro-trottoir où on pose la question aux hommes, à la télévision, dans la rue, si le viol existe. Tous les hommes semblent dire : "bah non bien sûr que non parce que, de toute façon, elles sont toujours d'accord au fond". En même temps, à cette même époque, on a un autre type de parole qui émerge. Il y a une émission importante de 1977, une émission télé, Les Dossiers de l'écran, qui était diffusée le soir, avec d'abord la diffusion d'un film, puis un débat avec des invités sur le plateau et des téléspectateurs et téléspectatrices qui pouvaient appeler pour témoigner de leur lien avec le sujet ou apporter des choses et ensuite il y avait un compte rendu par les journalistes du contenu des appels. Et là, en 1977, dans ce contexte de la présence du viol dans le débat public autour de ce fameux procès renvoyé aux assises, on a une émission consacrée au viol, dans laquelle Gisèle Halimi est invitée. Il y a aussi une autrice, Marie-Odile Fargier, qui vient de publier un livre enquête sur le viol, dans laquelle elle démontre que les violeurs sont des gens ordinaires, etc., la déléguée nationale à la condition féminine, deux femmes victimes de viol, notamment une jeune fille, et puis des hommes : un sexologue, un représentant du ministère de la Justice, et un citoyen allemand qui a été condamné deux fois pour viol et qui vient de subir une opération du cerveau, parce qu'en Allemagne, dans les années 1970, on a opéré des hommes du cerveau pour soi-disant éradiquer leur pulsion sexuelle et donc cet homme témoigne. Et là, sur le plateau, on a une sorte d'affrontement entre les femmes invitées et les hommes, y compris le représentant du ministère de la Justice, le sexologue, qui s'insurge qu'il ne faudrait pas faire le procès de la virilité, etc. Et, quand on regarde ce qui remonte des appels c'est qu'effectivement il y a beaucoup beaucoup de femmes qui témoignent, qui disent qu'elles n'ont pas porté plainte, ou que, si elles ont porté plainte, elles ont été découragées par le système. Et on voit qu'il y a une sorte d'impossibilité de se parler et de se comprendre sur le plateau à ce moment-là.

Et, en fait, à partir de la deuxième moitié des années 1970 – alors qu'on avait eu vraiment un espace pour que les féministes, des femmes victimes, s'expriment et insistent sur le fait que finalement c'est quelque chose de banal, que ce ne sont pas des monstres qui violent, etc. — cette parole a tendance à disparaître à la fin des années 1970. Et on va avoir tout un discours, à partir de là, qui va mettre à distance la figure du violeur.

Programme d'études sur le genre : Et après, dans les années 80 - 90, est-ce que ça va évoluer ?

Marine Beccarelli : Non, pas beaucoup, on reste là-dedans. Alors, il peut y avoir, à certaines occasions, plutôt dans des reportages ou des documentaires, effectivement la parole de féministes qui va continuer de se faire entendre. Mais en même temps on a vraiment dans les années 1980 un discours qui insiste sur le fait que le violeur c'est toujours l'autre, que ce sont des détraqués sexuels, qu'ils sont malades, que le violeur c'est aussi l'étranger, c'est la personne inconnue qui va violer en auto-stop. Il y a plein de débats autour de la question, aussi, de la responsabilité des femmes qui font du stop, elles sont un peu coupables si elles ont fait du stop, elles prennent des risques. La question des viols dans les parkings, la nuit, etc. Et en fait, ça va être vraiment le type de viols qui sont relayés, dont on parle davantage, comme des faits divers lointains.

Il y a aussi, en 1980, suite à ces débats et à ces procès précédemment évoqués, il va y avoir un changement dans la loi avec la criminalisation du viol. Donc, en 1980, on en parle beaucoup, et finalement, après 1980, le sujet semble lointain : c'est comme si on avait réglé le problème en changeant la loi, quelque part. Et on a vraiment ce mythe du violeur inconnu qui prend le dessus. Même en 1983, il y a un dossier sur France Inter autour de la question du viol, et les deux journalistes – qui sont des femmes – qui ont pris en charge ce dossier, qui ont passé du temps à travailler sur le sujet, elles affirment que la plupart des viols ont lieu dans les parkings et les cages d'escalier. Donc on a tout ce discours : le violeur, c'est celui qu'on ne connaît pas, c'est le danger, et, en gros, pour s'en prémunir, il faut simplement que les femmes achètent une bombe lacrymogène, fassent un sport de combat, etc. Donc c'est vraiment comme ça, dans la décennie 80, que le viol est essentiellement relégué.

Même si on va avoir l'émergence d'un nouveau sujet à partir du milieu des années 80 : celui de l'inceste, mais surtout de la pédophilie, qui émerge aussi avec une autre émission des Dossiers de l'écran. On voit que la télévision joue un rôle important parce qu'il y a des émissions qui vont être beaucoup regardées, qui vont faire une sorte d'effet de loupe, en tout cas révéler certaines réalités. Et donc, en 1986, il y a une émission des Dossiers de l'écran qui est consacrée à l'inceste et qui est regardée par 38 % des téléspectateurs et téléspectatrices ce soir-là, c'est 15 000 000 de personnes. On a une femme, Eva Thomas, qui vient de publier un livre dans lequel elle parle de sa propre expérience en tant que femme qui a été victime d'inceste dans son enfance. Et là, dans cette soirée, il y a énormément d'appels qui parviennent aux standards et qui témoignent aussi d'une réalité qui était tue jusqu'à présent. Et donc on a cette question qui arrive ce soir-là à la télévision. Mais, malgré tout, après ça, ce qui va émerger vraiment comme problème public, c'est le problème de la pédophilie, tandis que l'inceste va rester quand même très tabou. Et, surtout, les violences sexistes et sexuelles sur les enfants, les viols dont sont victimes des enfants, on va essentiellement en parler dans les médias – hormis quelques affaires – quand il s'agit, là encore, de viols commis par des personnes inconnues. Par exemple, durant l'été 1988, il y a beaucoup de petites filles qui sont violées, tuées, dans différents endroits du territoire, donc on en parle beaucoup, il y a une espèce de psychose, une peur de ces violeurs d'enfants, etc. Mais, finalement, la question de l'inceste et des viols dans la sphère familiale, avec les personnes connues, ça reste quand même à distance.

Programme d'études sur le genre : Et je sais que ça ne faisait pas partie de votre corpus d'archives, vous avez mentionné tout à l'heure un grand et long procès qui a eu lieu en 2025, celui des viols de Mazan, et c'est aussi un sujet qui mêle ces questions de violences sexistes et sexuelles, de viol, d'inceste aussi. Est-ce que vous diriez qu'il y a beaucoup de choses qui ont évolué ces dernières années, par rapport à tout ce que vous avez pu regarder, les émissions de radio, les émissions de télé, dans la manière dont on parle du viol dans les médias traditionnels aujourd'hui ?

Marine Beccarelli : Alors, bon, je n'aurais pas l'expertise, je n'ai pas vraiment analysé de manière précise, j'ai regardé, écouté des choses comme ça, mais pas dans le cadre d'une étude. Mais, avant de parler d'aujourd'hui, peut-être que ça m'intéresserait de dire un mot sur ce qui s'est passé depuis les années 1990. Et j'ai l'impression que, depuis la fin de mon étude, donc du début des années 90 jusqu'à MeToo jusqu'au procès Mazan, même si MeToo a commencé à faire changer les discours, finalement on est resté très longtemps dans ce mythe du violeur inconnu, à la fois pour les viols commis sur des personnes adultes

mais aussi pour les viols sur des enfants. Et dans ce traitement du fait divers, et du coup mettre de côté le fait que c'est un fait de société. Alors qu'en 1977, dans cette fameuse émission des Dossiers de l'écran qui était consacrée au viol, il y avait une jeune femme, Anne, qui avait été violée et qui, dès 1977, disait : "ce ne sont pas des faits divers, ce sont des faits de société". Mais tout ça n'a pas été entendu, en tout cas pas vraiment dans la manière dont les médias ont continué à traiter ces sujets comme des faits divers, et effectivement avec une mise à distance, une altérisation des violeurs, etc.

Et alors, je n'ai pas vraiment ... – je pense que c'est vraiment à partir de Mazan, encore une fois, sans que ce soit ma spécialité – depuis MeToo on a un traitement des violences sexistes et sexuelles en général qui commence à évoluer. Mais les journalistes elles et eux-mêmes le disent bien qu'il y a eu une bascule dans leur manière de traiter l'information qui est très récente, depuis MeToo, que ça a été progressif. Et Mazan a joué aussi un rôle important. Mais même encore dans le traitement de l'affaire Pelicot, il y avait à la fois Pelicot et les violeurs qui ont participé. Pelicot reste quand même, j'ai l'impression, cette figure de "monstre" qui a pu organiser ça, mettre en place ça sur sa femme victime. Mais, en tout cas, dans la manière dont c'était traité par les médias pour les autres, pour la première fois, je pense, le fait de montrer que c'étaient des hommes ordinaires – il me semble que c'était la première fois avec ce nombre si important et toutes les professions, tous les milieux sociaux représentés – je pense que Mazan c'est vraiment un point de bascule et on n'a peut-être pas encore assez de recul pour voir ça, mais je pense qu'entre ce que j'ai étudié et Mazan, ça n'avait pas tant évolué, et que là ça commence vraiment, très récemment, à doucement changer.

Programme d'études sur le genre : On verra la suite, alors. Merci beaucoup !

Marine Beccarelli : Merci beaucoup à vous.

Programme d'études sur le genre : Je vous propose de conclure cet épisode avec un chiffre. Parce que depuis les années 2000, il y a eu des enquêtes quantitatives sur les violences sexistes et sexuelles menées par l'Institut national d'études démographiques, et l'enquête VIRAGE de 2015 montre que, pour trois femmes sur quatre, c'est au sein de l'espace privé – dans les relations avec la famille, les proches, le conjoint, l'ex-conjoint, le petit ami, etc. – que se produisent l'essentiel des viols et des tentatives de viol.

Genre, etc., c'est le podcast du Programme d'études sur le genre de Sciences Po. La musique est signée Lune. Un lien vers la transcription de cet épisode et des références bibliographiques sont disponibles dans la description.

Merci d'avoir écouté cet épisode jusqu'au bout. Si vous l'avez aimé, n'hésitez pas à vous abonner au podcast et à partager l'épisode à d'autres personnes pour leur faire découvrir. C'est ce qui nous permet de continuer à produire de nouveaux épisodes. Merci et à bientôt.